



PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE VOLONTAIRE
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

Auto
Sécurité

N° D'IMPRIMÉ C 60601764

Exemplaire conservé par le centre

TYPE DE CONTRÔLE VOLONTAIRE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire total	27/02/2025	25026449

FONCTIONS CONTRÔLÉES	DÉFAILLANCES CONSTATÉES
----------------------	-------------------------

Ensemble des points visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

Défaillances majeures : (Soumis à contre-visite en cas de contrôle réglementaire)

6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures C, AR, D

Défaillances mineures :

1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé AVG, AVD

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé G, ARD, AVD, ARG, D

6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration AR, D

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	
N° D'AGRÈMENT :	S013C026
(9)RAISON SOCIALE :	SARL CONTROLE DU GARLABAN
(3) COORDONNÉES :	323 BD VOLTAIRE RN 8 13821 LA PENNE S/ H. Tél : 04-91-24-72-98

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR	
N° D'AGRÈMENT :	013C1474
SIGNATURE :	

IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GK-666-NX (F)	16/11/2022	16/11/2022
Marque	Désignation commerciale	
RENAULT	MASTER	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1VA000669776168	N1	CTTE
Type / CNIT	Energie	
ABSENT	GO	
Document(s) présenté(s)		
Certificat d'immatriculation		

KILOMÉTRAGE RELEVÉ
62234

	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES			
	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		-3.5 m/km		
Dissymétrie suspension ($\leq 30\%$) :	2 %		3 %	
Forces verticales :	1365 daN		834 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	492 daN	495 daN	309 daN	294 daN
Déséquilibre (<20%) :	1 %		5 %	
Forces de freinage (efficacité) :	492 daN	495 daN	309 daN	294 daN
Taux d'efficacité global ($\geq 50\%$) :	72 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité ($\geq 18\%$) :	28 %			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées(1.5 m-1) C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1				
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.7 %		-1.3 %	